



## ANNONCES DU 11 AU 19 MARS 2023

### PERMANENCES A ST JOSEPH

17, rue des Ecoles à HEM

Tél. 03 20 75 43 04

[pbn.59510@gmail.com](mailto:pbn.59510@gmail.com)

<https://labonnenouvelle.doyenne>

[deroubaix.com](http://deroubaix.com)

Pour joindre Mr le Curé, le secrétariat ou la permanence,

Permanences d'accueil : Baptêmes, mariages, demandes de messes etc. :

Le mardi de 17h00 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 11h30.

Secrétariat- Photocopies : **Les mardis et jeudis de 9h30 à 11h00**

Si vous désirez insérer des infos ou des demandes de messes dans la feuille dominicale, merci de les faire parvenir au secrétariat, au plus tard le mercredi midi.

### Groupe du Rosaire

Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois : 9h45 - 11h30

Contact téléphone : 03 20 75 73 78

### EGLISE ST JOSEPH

Samedi 11 mars : 3<sup>ème</sup> dimanche de Carême

A 18h00 : Messe

Samedi 18 mars : 4<sup>ème</sup> dimanche de Carême

A 18h00 : Messe demandée pour :

Mr Francisco Oliveiro Custodio

Mr Joseph MULLIER

Et en semaine : Messes les mardi, mercredi et vendredi à 8h30 et le jeudi à 18h00 suivie de l'Adoration et confessions

### EGLISE ST CORNEILLE

Dimanche 12 mars : 3<sup>ème</sup> dimanche de Carême

A 10h30 : Messe demandée pour :

Les familles BOUDAILLIEZ-LORIDAN et CALONNE-LORIDAN

Dimanche 19 mars : 4<sup>ème</sup> dimanche de Carême

A 10h30 : Messe demandée pour :

Mr Jean Louis DUSART (anniversaire de son décès)

Mr François et Mme Françoise LEFRANC-DLECROIX

Mr Michel LEPOUTRE

Mr et Mme MULLIEZ et leur fils Pierre

Mr Raymond DUVAL et Mr et Mme RUFFE

### EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE

Dimanche 5 mars : 2<sup>ème</sup> dimanche de Carême

A 10h30 : Messe à St Corneille

Dimanche 12 mars : 3<sup>ème</sup> dimanche de Carême

A 10h30 : Messe à St Corneille.

Les 11 et 12 mars, à la sortie de la messe, quête pour la Société Saint Vincent de Paul.

### Veillée de pardon et de miséricorde

Tous les jeudis de Carême de 18h00 à 19h15 en l'église Saint Joseph à Hem

### Ils entrent dans la grande famille des chrétiens

Anatole COULON - Célestine COULON - Madeleine VIGNAULT

Dimanche 19 mars à 12h00 à St Corneille

### Elle nous a quittés

Mme Josiane STEVENS dont les Funérailles ont été célébrées le 11 mars à 11h00 à St Joseph.

### Au cours de la messe du 19 mars à 10h30 à st Corneille

les personnes qui le souhaitent (souffrantes, âgées) pourront recevoir le sacrement des malades ; signe de la tendresse et du réconfort de Dieu .

Inscriptions auprès de Anne Chantal CROMBEZ : 06 11 62 14 24 - Pascale DAZIN : 06 61 41 87 57

Mr le Curé : 06 20 10 02 11

## Si tu savais le don de Dieu et quel est celui qui te dit...

« Si tu savais le don de Dieu » dit Jésus à la Samaritaine. Cette phrase de Jésus nous invite à nous arrêter sur le Don immense que Dieu nous fait, par amour pour nous dans son Eucharistie. Quoi de plus grand, quoi de plus fort que l'Eucharistie, Etonnant mystère d'un Dieu qui se fait homme et se donne pour le service de L'homme, d'un Dieu qui vient à la rencontre de l'Homme ... Quoi de plus grand que Dieu qui se fait tout petit dans une hostie pour rejoindre notre petitesse.

Certains d'entre vous assurent un ministère de compassion en visitant les malades de notre communauté et bien souvent ils les réconfortent par la communion apportée au nom de l'Eglise ; au nom de tous qu'ils en soient fortement remerciés.

**La communion donnée aux malades se vit dans la continuité de la célébration Eucharistique dominicale ou de semaine. Pour le marquer les ministres de la communion veilleront à ne pas stocker chez eux la Sainte Eucharistie.**

Cependant s'ils ne peuvent pas assister à une messe en semaine ils iront demander aux prêtres de la leur donner au tabernacle afin de toujours bien la relier à l'acte eucharistique communautaire. C'est à la fin de nos célébrations eucharistiques que les ministres peuvent être envoyés au nom de la communauté et de l'Eglise **« porter le Corps du Seigneur aux frères et sœurs souffrantes »**

Toutefois, on comprend bien qu'il n'est pas toujours possible de visiter le malade tout de suite après l'office. Dans ce cas il est toléré à titre exceptionnel de déposer la custode chez soi mais dans un lieu digne ; sur un napperon avec une petite croix et un missel et un photophore électrique.

Christophe, votre curé

